

I. N. A. O.
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES
Séance du 29 novembre 2023
Résumé des décisions prises
2023 – CP-800

Membres présents :

M. le Président Christian PALY

Jean-Marie BARILLERE, Jérôme BAUER, Eric BILLHOUE, Jean-Benoît CAVALIER, Michel CHAPOUTIER, Emmanuel CAZES, Philippe COSTE, Paul DABADIE, François FAGET, Damien GACHOT, Thiery MICHAUD, Florent MORILLON, Philippe PELLATON, Yan SCHYLER, Maxime TOUBART

Membres excusés :

Bernard ANGELRAS, Michel CHAPOUTIER, Eric PASTORINO

Benoît BOUR représentant le Commissaire du Gouvernement

Marie-Laurence COINTOT et Noura MEBTOUCHE de la DGPE

Arnaud FAUGAS de la DGCCRF

Nadine BABONNEAU de la DGDDI

Agents INAO:

*Carole LY, Caroline BLOT, Sophie BOUCARD, Pauline HEURTEBIZE, Françoise INGOUF
Thierry Fabian, Jacques GAUTIER, Gilles FLUTET, Philippe HEDDEBAUT, Pascal LAVILLE*

Clothilde SCHAEFFER de chez H2 com

2023-CP801	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 29 juin 2023 - pour approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.</p>
2023-CP802	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 29 juin 2023 - pour présentation et approbation</p>

	<p>Le compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 29 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.</p>
2023-CP803	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 6 septembre 2023 - pour approbation</p> <p>Le résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 6 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.</p>
2023-CP804	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 6 septembre 2023- pour présentation et approbation</p> <p>Le compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 6 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.</p>
Sujets généraux	
2023-CP805	<p>Vendanges 2023 - Rendements</p> <p style="text-align: center;"><i>Présentation orale</i></p> <p>La commission permanente a pris connaissance, pour information, des demandes de modifications de rendements déposées par les ODG depuis le comité national de septembre.</p>
2023-CP806	<p>AOC « Malepère » - Demande de modification temporaire du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a validé la demande de modification temporaire demandée par l'ODG de l'AOP Malepère pour les vins de la récolte 2023.</p>
2023-CP807	<p>AOP « Côtes du Rhône » et « Côtes du Rhône Villages » - Demande de modification temporaire des cahiers des charges</p> <p>La présidence est confiée à Jérôme BAUER</p> <p>La commission permanente a validé la demande de modification temporaire demandée par l'ODG pour les AOP « Côtes du Rhône » et « Côtes du Rhône Villages » pour les vins rouges de la récolte 2023.</p> <p>La commission permanente a pris note du fait que cette demande se répète depuis la récolte 2021 et qu'il devient opportun de réfléchir à une évolution du cahier des charges. Le Président PALY écrira à l'ODG en ce sens.</p>

<p>2023-CP808</p>	<p>AOP « Côtes du Rhône » - Demande de dérogations individuelles - Rapport d'étape de la commission d'experts</p> <p>La présidence est confiée à Jérôme BAUER</p> <p>La commission permanente a validé le rapport des experts chargés d'étudier ces demandes de dérogation et donné un avis favorable à leurs propositions. Après 2023, un bilan des dérogations accordées pourra être présenté au comité national.</p>
<p>Délimitation</p>	
<p>2023-CP809</p>	<p>AOC « Languedoc » Dénomination Géographique Complémentaire « Pézenas » - Identifications parcellaires pour l'année 2024</p> <p>6^{ème} campagne d'IP après un 1er bilan présenté en 2017. Pour 2024, les demandes concernent 67 parcelles ou parties pour 46,72 ha. La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2024. Elle a été informée qu'un 2^{ème} bilan de l'IP sera présenté en 2024 et devrait aboutir à un passage à une délimitation parcellaire.</p>
<p>2023-CP810</p>	<p>AOC « Languedoc » Dénomination Géographique Complémentaire « Sommières » - Identifications parcellaires pour la récolte 2024</p> <p>2^{ème} campagne d'IP après un 1er bilan présenté en 2022. Pour 2024, les demandes concernent 6 parcelles recevables pour 5,16 ha.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2024. La commission permanente a pris connaissance du dossier Il a été rappelé qu'une commission d'enquête, suite à l'examen d'un premier bilan avait proposé de prolonger l'IP pour 5 années de plus. Il a également été rappelé les dernières orientations de la commission permanente qui limitent la procédure d'IP à 10 années. L'ODG est donc invité à ne pas attendre le prochain bilan pour engager une réflexion sur les suites à donner à l'IP.</p>
<p>2023-CP811</p>	<p>AOC « Saint-Sardos » - Délimitation parcellaire – Communes de Belleserre (31062), Le Burgaud (31093), Escazeaux (82053) et Lagraulet-Saint-Nicolas (31265) - Correction d'une erreur de tracé sur les plans cadastraux</p> <p>La commission permanente a approuvé la correction d'erreurs de tracé sur plans pour 4 communes de l'aire géographique de l'AOP Saint Sardos et décidé du dépôt des plans en mairies.</p>
<p>2023-CP812</p>	<p>AOC « Coteaux du Quercy » - Délimitation parcellaire – Communes de Sauveterre (82177) et de Vaïssac (82184) - Correction d'une erreur de tracé sur les plans cadastraux</p>

	<p>La commission permanente a approuvé la correction d'erreurs de tracé sur plans pour 2 communes de l'aire géographique de l'AOP Coteaux du Quercy et décidé du dépôt des plans en mairies</p>
2023-CP813	<p>AOC « Grand Roussillon », AOC « Rivesaltes », AOC « Muscat de Rivesaltes » - Délimitation parcellaire - Correction d'erreurs de retranscription de l'aire délimitée parcellaire sur les plans cadastraux (1 commune)</p> <p>La commission permanente a approuvé la correction d'erreurs de tracé sur plans pour 1 communes de l'aire géographique des AOP Grand Roussillon, Rivesaltes et Muscat de Rivesaltes et décidé du dépôt des plans en mairie</p>
2023-CP814	<p>AOP « Chablis » et AOP « Petit Chablis » - Révisions des délimitations parcellaires - Nomination d'experts</p> <p>En novembre 2022, la Commission permanente a décidé de la révision générale des délimitations des AOP « Chablis » et « Petit Chablis » et a étendu la mission de la commission d'experts-délimitation qui est chargée d'effectuer ces révisions. La commission d'experts-délimitation est aujourd'hui composée de 3 membres. L'ampleur du travail à réaliser est importante. Dans ce contexte il est proposé de renforcer la commission d'experts-délimitation afin de faire face aux besoins en terme de temps de présence sur le terrain.</p> <p>La commission permanente a approuvé le renforcement de la commission d'experts-délimitation chargée d'effectuer les travaux de révision des délimitations des AOP « Chablis » et « Petit Chablis » par la nomination de Christophe BOUCHARD, Pierre-Yves COLLIN, Valérie DUCHENES et Olivier MATHIEU et la lettre de mission de la commission d'experts-délimitation chargée d'effectuer les travaux de révision des délimitations des AOP « Chablis » et « Petit Chablis ».</p> <p>La commission permanente a bien noté que cet élargissement de la commission concerne uniquement la révision de l'aire géographique de l'AOP « Petit Chablis » et les aires parcellaires délimitées de « Chablis » et « Petit Chablis ». La révision de l'aire géographique « Chablis » étant traitée parallèlement dans un autre dossier pour répondre aux suites de la décision du conseil d'Etat.</p>
2023-CP815	<p>AOC « Muscadet Sèvre et Maine » Dénominations géographiques complémentaires « Château-Thébaud » « Goulaine » « Monnières – Saint-Fiacre » « Mouzillon – Tillières » - Identification parcellaire - Approbation des listes de parcelles - campagne 2023 - Rapport de la commission d'experts</p> <p>4^{ème} campagne d'identification parcellaire pour ces 4 DGC de l'AOP Muscadet Sèvre et Maine. Pour la campagne 2023, les demandes d'identification sont au nombre de 23, portant sur 167 parcelles et un total d'environ 67 hectares pour les 4 DGC. La commission permanente a pris connaissance du dossier. Elle a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2023 de ces 4 DGC. Elle a été informée qu'un bilan de l'IP sera fait à l'issue de la prochaine campagne</p>

2023-CP816	<p>AOC « Corrèze » Dénomination Géographique Complémentaire « Coteaux de la Vézère » - Identification parcellaire pour l'AOC « Corrèze » - Modification de la lettre de mission des experts</p> <p>Suite à la présentation au CNAOV du 7 septembre 2023 du rapport de la commission d'enquête sur le bilan de la mise en œuvre de l'identification parcellaire pour l'AOC « Corrèze » après les cinq premières années, le comité national a approuvé la proposition de la commission d'enquête de prolonger jusqu'en 2027 la mise en œuvre de la procédure d'IP, tout en commençant à préparer d'ici cette échéance la future délimitation parcellaire.</p> <p>Il apparaît donc nécessaire de modifier la lettre de mission des experts pour y intégrer l'échéance de 2027 pour la mise en œuvre de l'identification parcellaire.</p> <p>La commission permanente a donc approuvé la désignation de MM. Asselin, Mathieu et Bertran de Balanda comme experts et approuvé leur lettre de mission modifiée.</p>
2023-CP817	<p>AOP « Vosne-Romanée » - Révision de l'aire parcellaire selon la procédure simplifiée - Modification de la lettre de mission des experts</p> <p>En février 2022, le comité national a décidé la révision de l'AOP Vosne-Romanée selon la procédure simplifiée et a nommé des experts-délimitation chargés de définir des critères de délimitation en application des principes validés. En juin 2023, le Comité national a approuvé les critères proposés et a missionné les experts-délimitation pour examiner les parcelles demandés dans le cadre de la révision simplifiée. La liste concernait 30 parcelles pour une superficie approximative de 3 hectares. Un opérateur a fait parvenir aux services de l'Institut une demande supplémentaire (courriel du 29 juillet 2023) une demande de classement en 1er cru pour 5 parcelles actuellement en AOP Vosne-Romanée.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de cette nouvelle demande portée par l'ODG.</p> <p>Elle a approuvé l'extension de la mission des experts pour la révision de la délimitation parcellaire de l'AOP Vosne-Romanée selon la procédure simplifiée, suite à une demande complémentaire de l'ODG.</p>
Demandes de modifications de cahiers des charges	
2023-CP818	<p>AOC « Muscat de Lunel » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de la recevabilité de la demande - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier. Elle a nommé la même commission d'enquête que celle missionnée sur le dossier de l'AOP « Muscat de Frontignan » et qui se compose de Messieurs PASTORINO (Président), BILOUHET et De FOUGEROUX.</p> <p>En ce qui concerne le recours à l'irrigation, des conditions de mise en œuvre restent à définir de façon harmonisée entre les différents VDN avec également une réflexion sur la fixation d'une CMMP spécifique sur les parcelles irriguées conformément aux orientations du comité national.</p> <p>La commission permanente souhaite alerter la commission d'enquête sur deux points</p>

	<ul style="list-style-type: none">- La pertinence d'une augmentation de 20 cm de la hauteur du fil porteur dans un contexte de sécheresse.- La nécessité d'aborder la révision du cahier des charges dans sa globalité de façon à sensibiliser et aider l'ODG dans sa démarche d'adaptation au changement climatique. La commission d'enquête ne doit pas se restreindre à l'examen des seules modifications demandées. <p>Le Président et la Directrice ont souhaité rappeler les orientations du COP de l'INAO impliquant les commissions d'enquête dans une approche globale sur le sujet des révisions de cahiers des charges. Il est opportun d'aborder ces demandes de modifications en réfléchissant à partir d'une « grille de durabilité » qui listerait les critères incontournables pouvant s'inscrire dans une logique d'adaptation au changement climatique. Les commissions d'enquête seront ainsi l'occasion d'élargir l'adaptation des cahiers des charges au changement climatique et la durabilité. Ce type de démarche aidera les ODG à objectiver chaque critère ou point du cahier des charges qu'il est utile de modifier en réponse à une adaptation au changement climatique.</p>
2023-CP819	<p>AOP « Gigondas » - Demande de modification du cahier des charges - Introduction de variétés d'intérêt à fin d'adaptation</p> <p>La présidence est confiée à Jérôme BAUER.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier et la transmission des demandes d'introduction de VIFA au groupe de travail « Evolution de l'encépagement des AOP ». Elle encourage également la commission d'enquête travaillant sur cette appellation à aborder la question de l'adaptation au changement climatique en s'intéressant à l'ensemble du cahier des charges et non pas seulement à l'introduction de VIFA.</p> <p>Après examen, ce dossier sera transmis en comité national en intégrant les harmonisations du cahier des charges proposées par les services.</p>
2023-CP820	<p>AOP « Côtes du Rhône », AOP « Côtes du Rhône Villages », AOP « Beaufort de Venise », AOP « Muscat de Beaufort de Venise », AOP « Château-Grillet », AOP « Condrieu », AOP « Cornas », AOP « Côte-Rôtie », AOP « Crozes-Hermitage », AOP « Lirac », AOP « Saint-Joseph », AOP « Vinsobres » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de la recevabilité des demandes - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Jérôme BAUER.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier et la transmission directement en comité national du 30 novembre 2023 des demandes d'harmonisation des obligations déclaratives dans les cahiers des charges des appellations « Côtes du Rhône », AOP « Côtes du Rhône Villages », AOP « Château-Grillet », AOP « Condrieu », AOP « Cornas », AOP « Côte-Rôtie », AOP « Lirac », AOP « Saint-Joseph », AOP « Vinsobres ».</p> <p>Les demandes concernant les cahiers des charges des AOP « Beaufort de Venise », AOP « Muscat de Beaufort de Venise » et AOP « Crozes-Hermitage » ont également reçu l'avis favorable de la commission permanente et ces dossiers seront examinés ultérieurement en comité national, à la faveur d'autres demandes de modifications.</p>

<p>2023-CP821</p>	<p>AOP « Costières de Nîmes » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de la recevabilité de la demande - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La présidence est confiée à Benoit BOUR, commissaire du gouvernement.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable à l'instruction de ce dossier. La demande d'introduction des charbons œnologiques dans le cahier des charges conformément à la réglementation, ne nécessite pas d'instruction par une commission d'enquête. Le dossier qui intègre les adaptations de cahier des charges proposées par les services sera examiné à un prochain comité national.</p>
<p>2023-CP822</p>	<p>AOC « Alsace », AOC « Crémant d'Alsace » - Demande de modification des cahiers des charges - Intégration d'une innovation dans le cahier des charges, en application du Dispositif d'Evaluation des Innovations - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité le lancement de l'instruction de la demande et la transmission du dossier au groupe de travail « Dispositif d'Evaluation des Innovations ».</p> <p>Elle a demandé, suite à l'intervention de la DGPE, que le dossier soit complété des éléments manquants au regard de la Directive INAO-DIR-CNAOV-2023- 01 avant que le groupe de travail ne commence son instruction.</p>
<p>Reconnaissance ODG</p>	
<p>2023-CP823</p>	<p>AOC « Calvados », AOC « Calvados Domfrontais », AOC « Calvados Pays d'Auge », AOC « Pommeau de Normandie », AOP « Cidre Cotentin »/« Cotentin », AOP « Domfront », AOP « Pays d'Auge »/« Pays d'Auge-Cambremer », AOP « Cidre du Perche »/« Perche » - Transfert de reconnaissance en ODG</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier et a voté favorablement la reconnaissance en qualité d'ODG du CICD, dont le nom devient « Normandie, Terre d'Appellations Cidricoles ».</p> <p>La commission permanente a également voté favorablement les retraits de reconnaissance en qualité d'ODG du Syndicat des producteurs de Calvados et d'eau-de-vie de cidre de Normandie pour l'AOC « Calvados », du Syndicat des Producteurs de Calvados Pays d'Auge pour l'AOC « Calvados Pays d'Auge », de l'ODG du pays du Domfrontais pour l'AOC « Calvados Domfrontais » et l'AOP « Domfront », de l'ANIPP-Section Normandie - Association Nationale et Interrégionale des Producteurs de Pommeau à Appellation d'Origine - pour l'AOC « Pommeau de Normandie », du Syndicat de Promotion et de Défense du cidre AOC Pays d'Auge pour l'AOP « Pays d'Auge »/« Pays d'Auge-Cambremer », du Syndicat de promotion cidre du Cotentin pour l'AOP « Cidre Cotentin »/« Cotentin », du Syndicat de promotion et de défense des produits cidricoles du Perche pour l'AOP « Cidre du Perche »/« Perche ».</p>
<p>Questions diverses</p>	

2023-CP8QD1	AOC « Côtes de Bordeaux Sainte-Foy » - Lettre de mission Sainte-Foy - Nomination d'experts Lors du précédent Comité national, a été acté le prolongement de cinq ans de l'identification parcellaire. Il a en revanche été omis d'étendre la mission des experts pour cinq années supplémentaires, ce qui est donc aujourd'hui proposé à la Commission permanente. La prolongation de la mission des experts pour cinq ans est approuvée à l'unanimité.
2023-CP8QD2	Groupe de Travail « Organoleptique – Mots de refus » - Prolongation de la lettre de mission <i>Présentation orale</i>